

Préserveons la qualité de l'air en favorisant les déplacements propres et collectifs



AIR

ACTION 8

Favoriser les déplacements propres, collectifs et individuels

Dans le cadre du Plan local de déplacements, GPSEA prévoit d'agir pour encourager l'utilisation des transports en commun mais également le recours à de nouvelles formes de mobilités innovantes, plus propres et moins consommatrices d'énergie.

Il s'agit d'une part, et surtout, d'agir structurellement pour le développement des infrastructures de transports en commun et la conversion du matériel roulant. GPSEA accompagne ainsi la mise en œuvre de grands projets de transports structurants (Câble A, Altival, Grand Paris Express...).

Compétent en matière d'aménagement, le Territoire prévoit également d'expérimenter dans le cadre du futur dépôt-bus de Noisieu, le recours à l'hydrogène et au biogaz pour les véhicules, en lien avec Île-de-France Mobilités (IDFM). Par ailleurs, le dépôt-bus de Limeil-Brevannes a été identifié par IDFM comme site pilote pour sa conversion à la transition énergétique, devant être opérationnel à l'horizon 2020-2021.

GPSEA pourra en outre inciter Île-de-France Mobilités à convertir son matériel roulant, tout en travaillant à l'implantation à terme de moyens de ravitaillement accessibles (stations électriques, biogaz ou hydrogène) au grand public.

D'autre part, des actions de sensibilisation pourront être menées par les transporteurs du territoire (RATP, Transdev...) pour valoriser les bonnes pratiques auprès de leurs salariés, telles que couper le moteur en arrêt prolongé.



ACTION 8

Favoriser les déplacements propres, collectifs et individuels



OBJECTIF À ATTEINDRE

- Augmenter de **20 % la part des transports en commun** dans les modes de déplacement des habitants.
- Expérimenter au moins un site **hydrogène** pour le ravitaillement des flottes bus desservant le territoire à horizon 2024.
- Expérimenter au moins un trajet de **navette autonome** à horizon 2024.



INDICATEURS DE SUIVI

- Évolution de la **fréquentation des lignes de bus**.
- Évolution du **réseau de bus** (renforts d'offre réalisés, prolongement ou nouvelle ligne de bus, véhicules supplémentaires...).
- Part de **bus roulant aux énergies propres**.
- Nombre de **points de ravitaillement d'énergie propre**.



BUDGET ESTIMÉ

- **170 000 €**, subvention de 70 % pour la réalisation du Plan Local de Déplacements (50 % Région Île-de-France et 20 % Île-de-France Mobilités).
- En fonction du plan d'actions, des budgets de fonctionnement et d'investissement seront à prévoir.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2020	Adoption du Plan Local de Déplacements.
2020-2024	Déploiement du plan d'actions du PLD.

Direction(s) pilote(s) : Aménagement, développement économique et déplacements.

Autres directions impliquées : Voirie, eau potable et assainissement ; Observatoire.

Partenaires : Région Île-de-France, Île-de-France Mobilité, Département Val-de-Marne, Villes, RATP, TRANSDEV.